

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 22 octobre 2021

| | |
|------------------------------------|---|
| Membres en exercice : 11 | Date de la convocation: 13/10/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i> |
| Présents : 11 | Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ |
| Votants: 11 | |
| Pour: 11 | |
| Contre: 0 | Représentés: |
| Abstentions: 0 | Excusés: |
| | Absents: |
| | Secrétaire de séance: Aurore HUGEL |

Objet: Approbation d'un projet de centrale solaire au sol - DE_2021_49

M. le Maire propose au Conseil Municipal suite à la délibération DE_2021_39 du 26 août 2021 autorisant le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société TSE, il convient que le Conseil Municipal approuve le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Montsec, sur des parcelles communales.

Le Conseil Municipal,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Montsec

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

PREFECTURE DE L'AUDE
Date de réception de l'AR: 26/10/2021
011-211100102-20211022-DE_2021_49-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___